

SEANCE DU VENDREDI 19 MARS 2004

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Mme MALLO et en application de l'article L. 270 du Code Electoral, M. Guy CIVIL, en sa qualité de 15^{ème} membre sur la liste « Tous unis pour Orléans » est devenu Conseiller Municipal.

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 30 janvier 2004.**

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de locations, des assurances, des contentieux, des préemptions en D.P.U.

M. le Maire

n° 5 - **Communications diverses.**

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

M. le Maire

n° 6 - **Organismes extérieurs. Représentations de la Ville. Modifications.**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- M. CHAMPIGNY, dans la fonction de suppléant de M. le Président de la S.E.M. Orléans-Gestion lors des Assemblées Générales, en remplacement de Mme d'AUX ;

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

- M. LEMAIGNEN, pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'association du Carré Saint-Vincent, en remplacement de M. CARRE.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 7 - **S.E.M. Orléans Gestion. Modification des statuts. Approbation.**

La S.E.M. Orléans-Gestion est sollicitée pour réaliser des études dans son domaine de compétence pour le compte de collectivités hors de l'Agglomération Orléanaise.

En conséquence, en application de l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'article 2 des statuts de la S.E.M. Orléans-Gestion afin d'étendre son objet social.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 8 - **Quartier Sonis. Principe d'aménagement. Approbation de la convention publique d'aménagement à passer avec la S.E.M.D.O. Engagement de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C.**

Par délibérations du 11 juillet 2003 et du 19 décembre 2003, la Ville a décidé d'acquérir les terrains militaires libérés par l'Etat dans le quartier Sonis pour une superficie de 65 385 m². L'acte de vente est aujourd'hui signé. Parallèlement, la Ville a poursuivi l'acquisition de terrains complémentaires situés au sud pour une superficie de 3 800 m² environ .

L'aménagement de ce secteur peut désormais entrer dans une phase opérationnelle.

Les objectifs pour cette opération doivent intégrer une réflexion globale à l'échelle du quartier :

- ouvrir le site sur le quartier en développant des continuités avec les tissus urbains environnants, et en créant un maillage de voirie avec le réseau viaire existant ;

- mettre en valeur les espaces publics du quartier, notamment la place d'Arme et la place Dunois ;

- mettre en œuvre une programmation mixte résidentielle et d'implantations économiques tertiaires ;

- implanter les équipements publics de proximité nécessaires au quartier.

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

En conséquence, sur le périmètre d'étude délimité incluant la place Dunois, les principes d'aménagement proposés sont les suivants :

- la création d'un nouveau maillage de voirie et de nouvelles entrées ;
- une intégration du bâti ;
- un aménagement global à l'échelle du quartier.

Pour faire entrer cette opération dans sa phase opérationnelle, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les orientations d'aménagement proposées relatives au quartier Sonis ;

2°) d'approuver la convention publique d'aménagement correspondante à passer avec la S.E.M.D.O. ainsi que le pré-bilan prévisionnel ;

3°) de décider d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C. selon les modalités proposées dans le présent rapport.

Adopté par 54 voix.

Il y a 1 non participation.

M. CARRE

n° 9 - **Politique de la Ville. Approbation de la Convention Territoriale de l'Argonne.**

Le Contrat de Ville 2000-2006 stipule que des conventions territoriales préciseront les modalités d'intervention au sein des différents quartiers prioritaires.

Sur la base d'un diagnostic et d'un long travail partenarial, la Convention Territoriale de l'Argonne décline les différentes thématiques à l'échelle du territoire.

La convention est organisée autour des volets investissement et fonctionnement.

* Investissement – « Le renouvellement urbain et la réhabilitation » :

- Le quartier conserve sa difficulté d'ouverture sur la Ville : le futur T.C.S.P. et le projet d'aménagement du quart nord-est sont des opportunités ;

- Le quartier manque d'un équipement public polyvalent ;

- La réorganisation du tissu urbain passe par une réflexion sur les voies et les liaisons avec un traitement des impasses et des cheminements spontanés ;

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

- Les actions de gestion urbaine de proximité apparaissent comme une priorité.

* Les actions de fonctionnement :

- L'emploi et l'insertion ;
- La santé et la social ;
- L'éducation ;
- La sécurité et la prévention ;
- La Culture, les loisirs, les sports.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la Convention Territoriale de l'Argonne à passer avec l'Etat, l'AgglO, l'O.P.A.C. d'Orléans et tout partenaire susceptible d'y être associé.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 10 - **Ecoles annexes. Procédure de désannexion et question de la réouverture des écoles.**

Le Conseil Municipal s'est prononcé lors de sa séance du 20 juin 2003 sur le principe de désannexion de l'école élémentaire Charles Péguy à compter du 31 août 2003 et des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel à compter du 31 août 2004.

A ce stade de la procédure, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la question de réouverture des écoles concernées :

- demande de réouverture de l'école élémentaire Charles Péguy au 1^{er} septembre 2004,

Adopté à l'unanimité.

- demande de réouverture de l'école maternelle Louise Michel au 1^{er} septembre 2004,

Adopté à l'unanimité.

- maintien de l'école élémentaire Louise Michel en tant qu'école annexe jusqu'au 31 août 2005,

Adopté à l'unanimité.

- non-réouverture de l'école élémentaire Louise Michel au 1^{er} septembre 2005.

Adopté par 42 voix contre 13.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 11 - **Décision modificative n° 3.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2004.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2004 :

- taxe d'habitation	:	20,99 %
- foncier bâti	:	29,81 %
- foncier non bâti	:	39,60 %

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN

n° 13 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 102 974 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans à hauteur de 51 487 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 102 974 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 49 logements du Foyer René Thinat situé 15, rue du Petit Chasseur à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 14 - **S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières. Garanties d'emprunts. Modifications de précédentes délibérations :**

a) 309 126,91 €

Par délibération en date du 28 novembre 2003, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières pour 50 % d'un emprunt de 309 126,91 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 11 logements locatifs sociaux situés 4, rue Lavoisier à La Source.

Suite à la demande de la S.A. Pierres et Lumières, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la précédente délibération, en ajoutant un paragraphe sur la révisabilité des taux et un sur la capitalisation des intérêts, de façon à permettre la mise en place de ce contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

b) 79 627,42 €

Par délibération en date du 28 novembre 2003, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières pour 50 % d'un emprunt de 79 627,42 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 11 logements locatifs sociaux situés 4, rue Lavoisier à La Source.

Suite à la demande de la S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la précédente délibération, en ajoutant un paragraphe sur la révisabilité des taux et un sur la capitalisation des intérêts, de façon à permettre la mise en place de ce contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 15 - **A.I.D.A.P.H.I. Garantie d'un emprunt de 1 250 000 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'A.I.D.A.P.H.I. à hauteur de 625 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 250 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif. Ce prêt est destiné à financer une opération d'acquisition d'un ensemble immobilier « Centre Pierre Caloni » situé à Saint-Jean de Braye.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

M. CARRE

n° 16 - **Services municipaux. Gestion d'abonnements aux périodiques français et étrangers. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Le service Documentation assure la centralisation et la gestion des abonnements nécessaires aux services internes tandis que certains services extérieurs culturels, ayant une mission de conservation et de diffusion auprès du public, gèrent de façon plus autonome leurs propres abonnements.

Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert à prix unitaire ayant pour objet la gestion des abonnements aux périodiques français et étrangers des services municipaux, pour un an à compter du 1^{er} juillet 2004, et renouvelable éventuellement par reconduction expresse, pour une durée totale de 4 ans, soit jusqu'au 30 juin 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 17 - **Services municipaux. Fourniture et livraison de papier en ramettes, rouleaux et rames. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres en 9 lots relatif à la fourniture et la livraison de papier en ramettes, en rouleaux et en rames pour l'ensemble des services municipaux durant l'année 2004, éventuellement reconductible pour 2005 et 2006.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 18 - **Restaurant universitaire du Lac. Convention de restauration passée avec le C.R.O.U.S. Approbation d'un avenant.**

La Ville procède au versement d'une participation aux frais de restauration du personnel municipal fréquentant des restaurants administratifs avec lesquels une convention a été signée.

Le restaurant universitaire du Lac à La Source est concerné par le versement de cette participation, suite à une convention signée entre le C.R.O.U.S. et la Ville, et approuvée par le Conseil Municipal en date du 23 mai 1997.

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

Compte tenu d'une revalorisation du prix du repas, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification portant le prix du repas de 4,12 € à 4,26 €, sans augmentation de la participation pour la Ville ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant correspondant à cette modification applicable au 1^{er} janvier 2004, à passer avec le C.R.O.U.S. d'Orléans-Tours.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 19 - **Action Culturelle. Organisation d'Archilab 2004. Approbation des créations temporaires de postes et des modalités de recrutement.**

Archilab 2004 comprend des rencontres du 13 au 15 octobre 2004 et une exposition du 15 octobre 2004 au 15 janvier 2005, qui nécessite la création temporaire d'un certain nombre de postes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de création temporaire de postes détaillés dans la délibération dans le cadre de l'organisation d'Archilab 2004 ;

2°) d'approuver les modalités de recrutement correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 20 - **Centre et Maison de Jeanne d'Arc. Recrutement du directeur. Approbation du contrat de travail.**

Le poste de directeur du Centre et de la Maison de Jeanne d'Arc étant vacant depuis quelques mois, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de son recrutement par voie contractuelle ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement d'une durée d'un an, assorti d'une période d'essai de trois mois.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 21 - **Direction de l'Information et de la Communication. Postes de photographe-pigiste. Reconduction de contrats de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir deux postes de photographe-pigiste à la Direction de l'Information et de la Communication par voie contractuelle ;

2°) de décider de la reconduction de ces deux contrats de travail pour une durée de un an, avec effet du 1^{er} mai 2004.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

- n° 22 - **Ile Charlemagne. Surveillance des zones de baignade. Approbation de la convention d'affectation de personnels à passer avec le S.D.I.S. du Loiret. Approbation de recrutements directs dans le cadre des emplois saisonniers.**

Chaque été, la base de loisirs de l'Ile Charlemagne met à disposition des Orléanais et des habitants de l'agglomération deux plages de sable fin sur le plan d'eau. Grâce à la qualité et à l'extension de son site, la base connaît une très forte fréquentation qui rend nécessaire un dispositif de surveillance performant et efficace.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le S.D.I.S. relative à l'affectation de sapeurs pompiers afin d'assurer la surveillance des zones de baignade à l'Ile Charlemagne ;

2°) d'autoriser M. le Maire à procéder aux recrutements directs de sauveteurs, dans le cadre des emplois saisonniers.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

- n° 23 - **Sinistre de dégât des eaux. Logement du gardien du Palais des Sports. Indemnisation de l'assureur MATMUT. Approbation.**

Le 30 août 2003, un engorgement des canalisations d'évacuation des eaux usées du Palais des Sports a provoqué un dégât des eaux dans le faux plafond du logement du gardien de cet équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la MATMUT, assureur du gardien du Palais des Sports, de l'indemnisation d'un montant de 410,25 € correspondant au remplacement de deux meubles en stratifié.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE

M. PELLOUX-PRAYER

- n° 24 - **Système d'informations géographiques S.I.G.O.R. Travaux topo- fonciers et négociations foncières. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux topo-fonciers et des négociations foncières dans le Système d'Informations Géographiques S.I.G.O.R., en vue de passer un marché fractionné à bons de commande, pour une année renouvelable trois fois par reconduction expresse, soit une durée totale de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY n° 25 - **Carré Saint-Vincent. Restructuration des accueils et réaménagement du hall de la salle Pierre-Aimé Touchard. Approbation du plan de financement.**

Lors de la séance du 19 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le dossier d'appel d'offres relatifs à la restructuration des accueils du Carré Saint-Vincent et au réaménagement du hall de la salle Pierre-Aimé Touchard pour un coût estimatif global de 360 000 € T.T.C.

Il décidait de solliciter auprès de la D.R.A.C. Centre, de la Région et du Département, partenaires contribuant au financement des travaux de restauration de la salle Pierre-Aimé Touchard, la prise en compte de ces compléments d'agencement dans la dépense subventionnable initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement correspondant ;

2°) de solliciter auprès des collectivités publiques, l'autorisation de pré-financer par la Ville les opérations envisagées.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 26 - **Spectacles organisés par la Ville. Billetterie. Approbation de conventions avec l'Office de Tourisme, la FNAC et Ticketnet.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et Ticketnet relatives à la vente de billets pour les spectacles organisés par la Ville au Théâtre Gérard Philipe et dans le cadre du Festival de Jazz.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY n° 27 - **Orléans'Jazz 2004. Concerts et produits de promotion. Approbation de la tarification.**

L'édition 2004 du Festival de Jazz reprend le fil conducteur de l'espace public avec des musiques jazz très ouvertes, développant la programmation en nombre de soirées et artistes invités aussi bien dans le Jardin de l'Evêché qu'au Campo Santo.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux relatifs à Orléans'Jazz détaillés dans le tableau joint à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs s'appliqueront pour le Festival de Jazz de l'année 2004.

Adopté à l'unanimité.

- M. CHAMPIGNY n° 28 - **Orléans'Jazz et Musiques à l'Institut. Spectacles organisés par la Ville. Partenariat avec l'Université et le C.R.O.U.S. Approbation d'une convention.**

Afin de faciliter la venue du public jeune et étudiant à certains spectacles organisés par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Université et le C.R.O.U.S. relative au Passeport A la Culture (P.A.C.) étudiant pour les spectacles organisés par la Ville dans le cadre de Musiques à l'Institut et du Festival de Jazz.

Adopté à l'unanimité.

- M. CHAMPIGNY n° 29 - **Manifestation « L'Art et l'Enfant ». Semaine Portes Ouvertes. Gratuité de l'entrée des musées. Approbation.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité d'entrée aux musées d'Orléans pour les adultes accompagnés d'enfants pendant la semaine Portes Ouvertes de la manifestation « l'Art et l'Enfant », du 27 mars au 4 avril 2004.

Adopté à l'unanimité.

- M. CHAMPIGNY n° 30 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Après un examen approfondi des dossiers de demandes de subventions en fonction des objectifs, des actions menées et des projets envisagés au cours de l'année 2004, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations culturelles, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 108 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- M. CHAMPIGNY n° 31 - **Théâtre Gérard Philipe. Programmation jeune public. Organisation de transports scolaires. Approbation d'une convention avec la F.O.L.**

La Ville a souhaité au cours de l'année 2004 orienter son action culturelle en faveur du jeune public en développant des projets de pratiques artistiques, en mettant sur pied la manifestation « l'Art et l'Enfant » qui se déroulera au cours de la semaine du 29 mars au 4 avril prochain et en faisant une programmation théâtre-jeunesse au Théâtre Gérard Philipe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Fédération des Œuvres Laïques du Loiret pour l'organisation de transports vers le Théâtre Gérard Philipe sur le temps scolaire des enfants scolarisés à Orléans à l'occasion de deux spectacles jeune public.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 32 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Opération « Printemps des musées 2004 ». Vente de catalogues à prix réduit.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la vente à prix réduit de différents catalogues du 2 au 31 mai 2004 au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, dans le cadre de l'opération « Le Printemps des Musées » ;

2°) d'approuver les prix de vente des catalogues tels qu'ils sont précisés dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 33 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Visites par des guides conférenciers. Partenariat avec l'Office de Tourisme. Approbation d'une nouvelle convention.**

Le musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ont souhaité former les guides conférenciers de l'Office de Tourisme d'Orléans à l'accueil de leurs publics (adultes, enfants, scolaires) afin d'élargir leurs capacités de réponse aux demandes d'accueil de groupes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Office de Tourisme définissant la nouvelle tarification des visites guidées par les guides conférenciers de l'Office de Tourisme au Musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 34 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. 3ème tranche. Demandes de subventions. Approbation du projet et du plan de financement.**

Lors de la séance du 25 janvier 2002, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de mise en sécurité du musée des Beaux-Arts, faisant suite aux préconisations de l'audit réalisé en 2000, et décidait de solliciter les subventions correspondantes auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre et du Département du Loiret.

La troisième tranche du programme portera sur les trois exercices à venir de 2004 à 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet et le plan de financement concernant la 3^{ème} phase des travaux de mise en sécurité du musée des Beaux-Arts ;

2°) de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que des autres collectivités publiques ou organismes privés les subventions les plus favorables à la réalisation de ce programme ainsi que l'autorisation de pré-financer par la Ville les opérations envisagées.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 35 - **Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'aquarelles de Charles Pensée. Demande de subvention auprès du F.R.A.M.**

Le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais vient d'acquérir deux œuvres de Charles Pensée en vente publique à Orléans pour un montant de 5 779,06 €.

Toutes deux viennent enrichir la collection d'art graphique de ce musée sur les rues et monuments anciens d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du F.R.A.M. une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition de ces deux aquarelles.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 36 - **Institut d'Arts Visuels. Programme Socrates-Erasmus. Cours intensifs de langues. Allocations en faveur d'étudiants. Année 2003-2004. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 28 novembre 2003, la Ville a approuvé la convention à passer avec l'Agence Nationale Socrates-Leonardo da Vinci-France, permettant le versement d'allocations d'aides à la mobilité à des étudiants et à des enseignants ainsi que pour l'organisation de cette mobilité lors d'échanges internationaux au cours de l'année scolaire 2003/2004.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention à passer avec l'Agence Nationale Socrates-Erasmus France pour le versement d'une allocation de 200 € destinée à deux étudiants de l'I.A.V. ayant effectué des cours de préparation linguistique intensive, au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

Mme HEAU

n° 37 - **Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique. Accueil des élèves stagiaires dans d'autres structures. Approbation d'une convention de stage type.**

Les élèves de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique (E.N.M.D.A.D.) sont amenés au cours de leurs études à effectuer des stages de formation professionnelle auprès de diverses structures, notamment celles du spectacle vivant.

Afin d'instaurer un cadre juridique à ces pratiques, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le texte de la convention de stage type à passer avec les structures d'accueil et les stagiaires de l'E.N.M.D.A.D. permettant de définir les rôles de chaque partie ;

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

2°) de décider que des conventions individuelles ou collectives pourront être établies au bénéfice des élèves de l'E.N.M.D.A.D., à partir de ladite convention type.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME-RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE
M. COUTURIER

n° 38 - **Office de Tourisme. Installation au Centre Municipal. Demandes de subventions auprès de la Région et du Département. Approbation du projet.**

Depuis l'année 2000, l'Office de Tourisme occupe, à titre provisoire, des locaux en rez-de-chaussée d'un immeuble sis rue Albert 1^{er}, loués à la Société AXA.

Après libération des locaux de la Direction de l'Action Economique au Centre Municipal, se présente une opportunité de l'installer à proximité des sites les plus visités : Hôtel Groslot et Cathédrale Sainte-Croix.

Les locaux disponibles sont répartis sur trois niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée, entresol pouvant être respectivement affectés :

- au stockage de l'importante documentation papier,
- à l'accueil du public,
- à l'installation de bureaux pour la directrice de cet établissement et son équipe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet relatif à l'installation de l'Office de Tourisme au Centre Municipal ;

2°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région et du Département, au titre de l'année 2004, pour cette installation ainsi que la possibilité de préfinancer par la Ville l'équipement considéré.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE
Mme MAUROY

n° 39 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupe ou associatifs suivants :

- Association Franco-Allemande 550 €
- Association Sur la route des jardins du monde 1 000 €
- Ecole Primaire des Cordiers 2 000 €

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.**

M. PARAYRE

n° 40 - **Maison des Associations. Dispositif « Mission d'Accueil et d'Information des Associations ». Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etat.**

Afin de développer et soutenir la Vie Associative dans le Département, l'Etat a institué la notion de lieux ressources destinés à faciliter l'accueil et l'information des associations et du public intéressé. Ces lieux, une fois labellisés, sont constitués en réseau et s'intègrent dans le cadre du dispositif « Mission d'Accueil et d'Information des Association » (M.A.I.A.) du Loiret.

L'entrée dans ce dispositif permet un soutien de l'Etat par l'attribution d'un fonds documentaire, et surtout l'assurance, à travers le réseau que constitue l'ensemble des lieux ressources labellisés, d'avoir une complémentarité des compétences.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans la politique engagée par la Ville pour aider le mouvement associatif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Etat, afin de permettre à la Maison des Associations d'intégrer le dispositif « Mission d'Accueil et d'Information des Associations » et de préciser les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 41 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) enseignement du premier degré :

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, selon la liste détaillée dans la délibération, pour un montant global de 2 839,80 €.

Adopté à l'unanimité.

b) Carnavals :

Pour la quatrième année, la Ville organise un « Carnaval des Enfants » des écoles du 1^{er} degré avec un défilé en centre ville le 27 mars 2004.

Parallèlement, les écoles organisent des carnavals dans leur quartier ou dans leur école.

Compte tenu du barème fixé, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux écoles concernées, à hauteur d'un montant global de 7 118 €, repartis ainsi :

1 771 € pour le « Carnaval des Enfants »,
5 347 € pour les carnavals de quartier.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 42 - **Carte scolaire 2004-2005. Ecoles maternelles et élémentaires. Ouvertures et fermetures de classes. Avis à émettre.**

Par courrier en date du 26 janvier 2004, parvenu en mairie le 4 février suivant, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret, informe M. le Maire des orientations fixées pour l'établissement de la carte scolaire de la rentrée 2004.

Au regard des effectifs prévisibles, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre les avis suivants :

• trois ouvertures de classe en élémentaire à : Molière, Louis Guilloux, Madeleine ;

Avis favorable

- fermeture de classes :
 - maternelle Nécotin,
 - élémentaires Romain Rolland Petits, Claude Bernard,
 - Classe spécialisée de déficients visuels à l'école élémentaire spécialisée René-Guy Cadou.

Avis défavorable

- maternelle René Thinat,
- élémentaires Jacques Androuet du Cerceau, Georges Chardon, Henri Poincaré, Charles Péguy.

Avis très défavorable

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE

n° 43 - **Politique de la Ville. Gestion de l'espace S.A.V.O.I.E. Attribution d'une subvention à l'association REPERES.**

Conformément à l'article 6 de la convention de partenariat entre la Ville, l'O.P.A.C. d'Orléans et la régie de quartier REPERES qui règle les modalités de la gestion des activités au sein de l'immeuble sis 22, allée Adélaïde de Savoie à La Source, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association REPERES au titre de l'année 2004.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

Mme BARANGER

n° 44 - **Contrat de Ville. Programmation 2004. 1ère tranche. Attribution de subventions à des associations. Approbation d'une convention de mutualisation avec l'Etat.**

Le Contrat de Ville a pour mission de soutenir des actions ne relevant pas des crédits ordinaires ou de droit commun des différentes politiques sectorielles. Il doit être envisagé comme un levier pour des actions menées dans les quartiers en difficultés.

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

Suivant ces principes, les priorités arrêtées par l'ensemble des financeurs du Contrat de Ville sont recensées selon les thèmes suivants :

- l'insertion,
- la santé,
- l'éducation, le sport, la culture, les loisirs,
- le renouvellement urbain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer des subventions aux associations oeuvrant dans le cadre du Contrat de Ville, du Grand Projet de Ville de La Source et de la Gestion Urbaine de Proximité, pour un montant global de 256 094 €, dont le détail figure dans la délibération ;

2°) d'approuver la convention de mutualisation à passer avec l'Etat permettant à la Ville d'obtenir les crédits du Fonds d'Intervention pour la Ville correspondant aux actions co-financées par l'Etat et la Ville dans le cadre du Contrat de Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 45 - **Centre Commercial Marie Stuart. Gardiennage du mail couvert. Approbation d'une convention à passer avec la S.A. Stuart Commercial.**

Une convention relative au gardiennage des parties communes et du mail couvert du Centre Commercial Marie Stuart a été signée en 2000 avec la S.A. Stuart Commercial.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution favorable constatée sur le centre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la S.A. Stuart Commercial au titre de l'année 2004, relative à la participation financière de la Ville à hauteur de 50 % du montant des charges engendrées par le gardiennage du mail couvert du Centre Commercial Marie Stuart, soit 25 414,74 €.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE

n° 46 - **Aides en faveur d'associations relevant du secteur social.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions à diverses œuvres et associations à caractère social, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 214 664 € :

- Le Relais Orléanais

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

- Autres associations

Adopté à l'unanimité.

HYGIENE-SANTE-HANDICAP

Mme BOIN

n° 47 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de la santé et des personnes handicapées.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions :

- à des associations relevant du secteur de la santé pour un montant global de 4 950 € ;
- à des associations relevant du secteur du handicap pour un montant global de 2 150 €.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 48 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association ACTION pour la mise en place d'ateliers vidéo et multimédia jeunesse dans le quartier de La Source.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 49 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes pour l'aide en faveur de groupements de loisirs :

- Parallèles 45..... 1 000 €
- Association Educative des Amateurs
d'Astronomie du Centre..... 1 500 €
- Comité Départemental du Loiret de la F.F.E.S.S.M. ... 700 €
- Maquette Club Plastique Orléanais 160 €
- Navi Modèle 45 1 200 €
- Groupe Spéléologique Orléanais..... 500 €

Adopté à l'unanimité.

- Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc..... 500 €

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.**

Mme GRIVOT

n° 50 - **Attribution de subventions à des associations sportives pour le soutien à des manifestations et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 10 800 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 51 - **Complexe du Baron. Convention de gestion. Approbation d'un avenant.**

Par convention du 29 juin 1984, la Ville a confié à la S.E.M. Orléans-Gestion la gestion du Complexe du Baron.

Suite à l'aménagement au 3^{ème} étage de ce complexe d'une salle de musiques amplifiées dénommée « Astrolabe » dont l'exploitation a fait l'objet d'une Délégation de Service Public à l'association l'Antirouille par contrat d'affermage du 3 décembre 2003, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention du 29 juin 1984 à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de substituer l'association l'Antirouille à la Ville pour la gestion de la salle l'Astrolabe située dans le Complexe du Baron.

Adopté à l'unanimité.

SECURITE-PREVENTION

M. MONTILLOT

n° 52 - **Fourrière automobile municipale. Délégation de Service Public. Choix du délégataire. Approbation du contrat.**

Par délibération en date du 22 novembre 2002, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de Délégation de Service Public relative à la gestion de la fourrière automobile municipale.

Lors de sa séance du 23 mai 2003, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à cette consultation et a autorisé M. le Maire à lancer une nouvelle procédure.

A l'issue de l'appel à candidatures, un seul dossier a été déposé : celui de la Société DEP EXPRESS, avec laquelle M. le Maire a engagé la négociation du contrat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de désigner la Société DEP EXPRESS en qualité de délégataire du service public de la fourrière automobile municipale (gardien de fourrière) ;

2°) d'approuver les termes du contrat de délégation de service public correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 53 - **Prévention spécialisée. Actions sur le territoire d'Orléans. Approbation d'une convention cadre à passer avec le Département et l'association ELAN.**

Les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, stipulent que « dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles, dont les actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

En partenariat avec le Département, la Ville participe à la mise en œuvre du dispositif de prévention spécialisée, dont l'animation serait confiée à un nouvel opérateur dénommé ELAN (Enfance, Loisirs, Animation, Nature).

L'association ELAN doit intervenir d'une manière cohérente avec les dispositifs locaux tant au niveau du public que des actions préconisées.

Elle doit participer à l'accompagnement des jeunes repérés par les différents dispositifs communaux ou intercommunaux, et par ceux de la Justice, de l'Education Nationale, du Département du Loiret, de la Police, de Associations d'animation socio-éducative. Cet accompagnement doit être fondés sur :

- l'apprentissage des règles sociales,
- la supervision parentale,
- l'environnement social.

En collaboration avec l'association ELAN et la Ville d'Orléans, le Département du Loiret mettra en place une démarche d'évaluation permanente des actions de l'association.

La part de financement de chacune des parties sera déterminée chaque année par voie d'avenant. Pour l'année 2004, la contribution de la Ville d'Orléans ne pourra excéder le montant voté au budget de 170 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention cadre à passer avec le Département du Loiret et l'association ELAN, relative aux actions de prévention spécialisée à mener sur le territoire de la Ville d'Orléans, pour une durée de trois ans.

Adopté par 42 voix contre 12.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

n° 54 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes :

- Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité 150 €
- Polytech'Orléans 150 €
- Société Protectrice des Animaux du Centre 1 100 €

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 55 - **Journée de l'Environnement 2004. Création d'une maquette de la « Maison du Développement Durable ». Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de la Journée de l'Environnement 2004 qui se déroulera le dimanche 30 mai, il est prévu la création et l'installation d'une maquette grandeur nature de 300 m² environ représentant la « Maison du Développement Durable » qui sera installée dans la Halle de la Charpenterie et mettra en scène un véritable intérieur de maison avec toutes les pièces.

- Séance du vendredi 19 mars 2004 -

Le visiteur déambulera dans la maison et aura des informations dans chaque pièce, sur tous les thèmes liés à l'environnement et au développement durable.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Société Green Label Consulting relative à la réalisation de la maquette de la « Maison du Développement Durable » dans le cadre de la Journée de l'Environnement ;

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 abstention.**

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 56 - **Propriété 351-353, faubourg Bannier appartenant au C.C.A.S., destinée à être cédée à l'O.P.A.C. d'Orléans. Acquisition.**

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville est propriétaire de deux maisons à usage d'habitation situées 351, 353 rue du faubourg Bannier, divisées en plusieurs logements vacants depuis plusieurs années.

Le C.C.A.S. ayant souhaité engager un véritable projet de réinsertion sociale par le logement, il s'est rapproché de l'O.P.A.C. d'Orléans afin d'envisager sur ce site sa réhabilitation pour partie à usage de logements sociaux d'urgence, et la construction d'un nouveau bâtiment comprenant six logements collectifs locatifs sociaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir à l'euro symbolique les deux immeubles bâtis situés 351, 353 rue du faubourg Bannier, appartenant au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, et de les céder à l'O.P.A.C. d'Orléans moyennant le prix de 185 000 € ;

2°) de décider que la Ville fera corrélativement un apport au capital de l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur du produit de cette vente, soit 185 000 €.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 57 - **Quartier de La Source. Allée des Chanterelles. Cession de venelles.**

L'Allée des Chanterelles constitue une voie publique pour avoir été transférée à la Ville d'Orléans par un acte du 16 février 1996 par les colotis.

Le plan de composition de cet ensemble d'habitations fait apparaître deux venelles en impasse, sans intérêt pour un usage public, et dont trois riverains ont déclaré leur volonté de se porter acquéreurs pour en maîtriser l'entretien et éviter d'éventuels problèmes d'insécurité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de déclasser du domaine public communal les parcelles concernées et de les céder aux riverains dans les conditions précisées en annexe à la délibération, le tout représentant une superficie de 109 m², et ce moyennant le prix global de 1 965 €, les frais notariés incombant aux acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 58 - **Acquisition d'un tracteur compact pour la Direction des Espaces Verts. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules municipaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert concernant l'acquisition d'un tracteur compact pour la Direction des Espaces Verts et la reprise du véhicule ainsi réformé.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 59 - **Ecole maternelle du Châtelet. Consolidation du mur d'enceinte. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Lors des études préliminaires à la réfection de la cour de l'école maternelle du Châtelet en 2003, des désordres ont été constatés sur le mur d'enceinte rue Guillaume.

Après études, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de consolidation du mur d'enceinte de cette école.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 60 - **Complexes nautiques de La Source et du Palais des Sports, divers bâtiments communaux. Exploitation des installations de chauffage et de traitement des eaux. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, et afin de poursuivre le renouvellement des équipements, d'assurer une gestion optimale des installations, et donc de maîtriser les consommations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation des installations de production et distribution de chaleur et de traitement des eaux aux complexes nautiques de La Source et du Palais des Sports, de production et distribution de chaleur et de froid dans divers bâtiments communaux, pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 61 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition d'un immeuble sis, 135, rue du faubourg Bannier à la Société Française du Radiotéléphone. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention tripartite à passer avec la Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.) et la Société Orléanaise de Distribution de Chaleur (S.O.D.C.), relative à la mise à disposition d'un immeuble sis 135, rue du faubourg Bannier, pour l'installation des équipements de télécommunications, en vue de l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 7 062 € nets au profit de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

- M. PELLOUX-PRAYER n° 62 - **Immeuble 69, rue Bannier. Réinstallation du C.C.A.S. Lot n° 8 – Electricité. Approbation d'un avenant.**

Par marché en date du 13 mai 2003, la Société Forclum Centre-Loire a été chargée du lot n° 8 – Electricité pour la réinstallation du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dans l'immeuble 69, rue Bannier.

En fonction de confirmations apportées concernant le fonctionnement des services, notamment la gestion des accès en dehors des plages d'ouverture au public, la nécessité de protection de certains postes d'accueil contre l'agression, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec la Société Forclum Centre Loire, conduisant à une plus-value de 12 774,55 € T.T.C. et portant le montant du marché initial à 159 442,49 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 63 - **Ecole maternelle du Nécotin. Restructuration et extension. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la restructuration et à l'extension de l'école maternelle du Nécotin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier d'appel d'offres en neuf lots relatifs à la restructuration et à l'extension de cette l'école.

Le délai d'exécution est fixé à douze mois (hors mois d'août).

Adopté par 42 voix contre 12.

ESPACES VERTS

- M. DUPONT n° 64 - **Corporation Saint-Fiacre. Attribution d'une aide.**

A l'occasion des fêtes de la Saint-Fiacre 2004, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 763 € à la Corporation Saint-Fiacre.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 65 - **Opération « Les rendez-vous du Jardin des Plantes ». Prise en charge de frais d'accueil des exposants. Approbation du principe.**

La Ville organise pour la quatrième année une manifestation appelée « Les rendez-vous du Jardin des Plantes » qui aura pour thème cette année « Les petits fruits et légumes ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le principe de la prise en charge des frais inhérents à l'accueil des exposants participant à cette manifestation, notamment les frais de déplacement, d'hébergement, d'assurance et de restauration.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 abstention.***

VOIRIE ET PROPRIETE

M. PELLOUX-PRAYER

n° 66 - **Dénomination de voies et d'un espace.**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer de nouvelles voies et un espace :

Z.A.C. du Clos Rozay – Z.A.C. Candolle

- Rue René Berthelot – Compositeur et Directeur du Conservatoire d'Orléans (1903 – 1999),

- Rue de la Salambarde,
- Rue de la Marine de Loire,
- Rue de la Toue,
- Rue de la Mothe Saint Antoine,
- Rue des Chalands,
- Rue de la Bienfaisance,

Opération « Square des Plantes »

- Passage des Bachots,

Opération « Z.A.C. du Coigneau »

- Rue du Coigneau,

Aménagement du nouveau giratoire – Rue des Montées

- Rue du Stade,

Opération « Le Parc d'Orléans »

- Allée du Parc d'Orléans,

Opération « A.P.A.J.H. »

- Rue du Clos Sainte-Croix,

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 22 mars 2004

Le Maire,

Serge GROUARD